



Contexte général : une actualité marquée par des sujets brûlants

Les difficultés de l'Europe à faire face aux demandes des **populations qui fuient la dictature, la guerre, et la misère** interpellent les citoyens. Face au repli sur soi, aux discours haineux, au déni d'humanité, des organisations et des citoyens réagissent et se mobilisent. Nous ne nions pas les difficultés à organiser l'accueil des réfugiés et des migrants dans de bonnes conditions. Les communes subissent notamment les effets de la baisse des dotations de l'Etat. Mais les discours de rejet simplistes et mensongers n'en sont pas moins inacceptables. Face à des situations de détresse comme celles qui se multiplient dans toute l'Europe, la seule réponse que la démocratie peut apporter est celle de l'accueil. Mais cet accueil doit être organisé par les Etats et la coopération internationale et ne saurait reposer sur la seule bonne volonté de bénévoles et sur les moyens limités d'associations. La solidarité nationale et internationale doit s'organiser. Les pouvoirs publics, poussés par l'émotion collective déclenchée par des images révoltantes et par la mobilisation qui s'en est suivie, ont pris petit à petit certaines des mesures qui s'imposent. Mais ces quelques signes encourageants sont contrebalancés aujourd'hui par les fermetures de frontières. Par ailleurs, l'ampleur de la réponse de la France à cette crise est encore loin d'être à la hauteur. Face aux discours haineux et identitaires, il ne faut pas être frileux. Il faut, au contraire, assumer pleinement nos devoirs d'humanité et faire la preuve que nos sociétés, tout en crise qu'elles sont, peuvent faire face à une urgence dont il convient de rappeler qu'elle résulte en partie des politiques étrangères de nos gouvernements, incapables de s'éloigner des dictats d'un modèle économique privilégiant le capital, et singulièrement celui des complexes militaro-industriels.

Il reste tout aussi urgent de répondre aux attentes d'une part grandissante de la **population qui souffre de la crise économique, du chômage qui ne recule pas, de salaires trop bas, de la crise du logement...** C'est pour porter ces revendications de hausse des salaires et des pensions, de réduction du temps de travail, d'égalité salariale femmes/hommes, de renforcement des services publics, que les organisations syndicales FSU, CGT et Solidaires appellent à une journée d'action interprofessionnelle le 8 octobre.

Il est clair que cette journée d'action s'inscrit dans une logique opposée à celle d'un gouvernement rallié depuis longtemps à la doctrine du tout libéral et à la politique d'austérité voulue par les institutions européennes, le monde financier et les partisans de la « seule alternative » que constituerait le capitalisme mondialisé. On en a vu les résultats en Grèce, en Espagne et ailleurs. En France, le rapport Combrexelle, qui prétend « simplifier » le code du travail alors qu'il ne vise, en réalité, qu'à fragiliser les salariés face à leurs employeurs, fait partie intégrante de cette doxa dont l'illustration restent les nombreux cadeaux faits au patronat. Le dernier d'entre eux doit être prochainement accordé par le gouvernement Valls-Macron, décidément bien complaisant à son égard.

Dans la **fonction publique**, depuis de trop longues années, la situation se dégrade sous l'effet des politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs. Nos salaires sont en baisse continue en terme de pouvoir d'achat, situation principalement liée au gel de la valeur du point d'indice. Les suppressions d'emplois se poursuivent dans de nombreux secteurs et vont s'accroître encore avec les diverses réformes de l'action publique en cours et à venir. Nos conditions de travail et la qualité du service public se détériorent. Cette situation n'est satisfaisante ni pour les usagers, ni pour les fonctionnaires et agents publics, ni pour la cohésion sociale et le développement économique.

Il est donc urgent d'opérer d'autres choix ! Ces choix doivent aller à l'exact opposé de ce qui est prôné par la cour des comptes qui, comme à son habitude, dans un rapport commandé par le Sénat, a une nouvelle fois stigmatisé les coûts des fonctionnaires sans jamais interroger les bénéfices pour la société de l'action des agents publics.

Au moment où le **protocole PPCR** est soumis à la signature des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires, il ne peut être question d'augmentation du temps de travail ou d'augmentation de la productivité. La société française est fragilisée par la crise économique et elle a besoin d'une fonction publique forte, à même d'assurer pleinement ses missions, d'agents reconnus dans leur professionnalité, et dont les traitements doivent être revalorisés. Les modalités du dialogue social sur ce point ne nous satisfont pas. Nous déplorons que les négociations sur l'évolution des carrières et des rémunérations soient conditionnées à la signature d'un protocole, le calendrier à marche forcée compromettant une consultation large et la constitution d'un front syndical. Néanmoins, nous considérons qu'il est de la responsabilité de la FSU de se mettre en position de jouer pleinement son rôle dans les discussions qui vont s'ouvrir en cas de signature de ce protocole. Nous notons un certain nombre de points problématiques (recrutement, mobilité, ...). Le protocole proposé est un accord-cadre dont les conclusions devront être déclinées dans chaque ministère. Nous estimons donc que l'intervention des personnels sera nécessaire, en tout état de cause, pour créer le rapport de force qui seul permettra les avancées voulues par eux.

La journée d'action du 8 octobre, à l'appel des organisations FSU, CGT et Solidaires, pour l'augmentation des salaires et des pensions, l'amélioration des conditions de travail et la réduction du temps de travail, la défense et la promotion des services publics, doit s'inscrire dans cette logique.

Rentrée

La rentrée a été marquée par une augmentation des effectifs dans de nombreux établissements, particulièrement en lycée. Ces augmentations étaient totalement prévisibles et il est regrettable qu'elles aient été si peu anticipées. Là où des ouvertures de divisions supplémentaires ont été décidées, elles se font dans des conditions difficiles, avec des moyens insuffisants, et dans la précipitation.

Stagiaires

Ils sont environ 500 dans le second degré à avoir fait leur rentrée dans l'académie. Comme l'an passé, leurs **affectations** se sont déroulées dans de mauvaises conditions : le rectorat a gelé de nombreux supports éloignés des ESPE, refuse encore de tenir un Groupe de Travail, et n'a pas toujours respecté les vœux et les barèmes de nos collègues entrant dans le métier. Le SNES, avec le SNESUP, le SNUEP et le SNEP, a, au seul niveau académique, suivi une soixantaine de situations problématiques pendant l'été, dont un peu plus de la moitié a pu fort heureusement trouver une issue favorable. Mais de nombreux/ses stagiaires connaissent une entrée dans le métier compliquée par une affectation difficilement compatible avec la formation et/ou leur situation personnelle. Sans compter que les chefs d'établissement, pourtant présentés aux stagiaires comme des pivots de la formation sur lesquels s'appuyer en cas de difficulté, n'ont pas toujours respecté les préconisations officielles, plaçant certain-es d'entre eux/elles dans des conditions difficiles : heures supplémentaires, classes à examen, plus de deux niveaux...

Le Conseil Syndical appelle donc les sections d'établissement à aider les stagiaires à faire respecter leurs droits.

Malgré les annonces, les **conditions de formation** des stagiaires sont toujours aussi difficiles en cette rentrée :

- Les **stagiaires dits « expérimentés »** (celles et ceux qui ont plus d'un an et demi d'expérience dans les trois dernières années) suivent une formation d'une journée tous les quinze jours environ, en plus d'un temps plein devant élèves. Cette formation, principalement assurée par des chefs d'établissement, des IPR et des formateurs/trices désignés par l'inspection, est pensée en dehors des savoirs à enseigner.

- Les **autres stagiaires** sont placés à mi-temps devant élèves, et à mi-temps en formation. Outre que cette décharge de service est insuffisante, la rentrée à l'ESPE est très problématique. Réunis lors d'une heure d'information syndicale le 7 septembre dernier, les personnels de l'ESPE (une cinquantaine présents) ont fait part de difficultés nombreuses et profondes, liées :

- à la confiscation par l'Université, et pour d'autres de ses composantes, des locaux de Recteur Schmitt à Nantes (pressions pour vider les locaux, perte et dégradation de matériels et documentations pédagogiques et syndicaux, salles de cours et bureaux en nombre insuffisant et mal équipés, emplois du temps déséquilibrés, arrivés tardivement et changeant constamment...),
- au manque d'enseignants (cinq équivalents temps plein, palliés à coup d'heures supplémentaires, de vacances, quand les heures sont assurées) et de personnel administratif,
- à des moyens en baisse (ce qui, par exemple, réduira considérablement les possibilités de suivi des stagiaires et de leur mémoire ou écrit réflexif),
- à des effectifs extrêmement chargés sur certains sites et dans certaines matières,
- et à une mauvaise préparation de la manière dont certains parcours (notamment pour les stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF) seraient adaptés.

De plus, l'entretien des locaux et des équipements a été externalisé, et même privatisé pour ce qui est du ménage...

Du côté de la **formation continue**, le Plan Académique de Formation a été remis en cause juste avant l'été par la commande rectorale sur la réforme du collège. Il faut faire face à cette difficulté avec les mêmes problèmes de personnels, de locaux et d'équipement que du côté de la formation initiale.

Les personnels de l'ESPE étaient donc nombreux jeudi 10 septembre pour rencontrer la délégation du CHSCT en visite. Le Président de l'Université leur a fait cette fois encore quelques promesses, insuffisantes, et sans aucune garantie qu'elles soient suivies d'effets.

La mobilisation doit donc se poursuivre, avec les usagers, dont les nombreux stagiaires du second degré.

Non titulaires

Lors des Commissions Consultatives Paritaires des 18 juin et 10 juillet derniers, la FSU a pu défendre dans l'académie les collègues enseignants, CPE et CO-PSY non titulaires ayant eu un avis défavorable au **renouvellement de délégation ou de contrat**, et ainsi obtenir des renouvellements supplémentaires assortis, parfois, d'une période probatoire, d'un tutorat et/ou de « stages », puis contrôler l'état des **propositions rectorales d'affectation**, peu nombreuses en juillet. Nous avons réclamé, encore une fois en vain, la tenue d'une instance supplémentaire fin août, tant restent peu transparentes les affectations se poursuivant tout l'été et autour de la rentrée, notamment en ce qui concerne le respect du barème de classement des candidatures, pourtant acquis de haute lutte. Par ailleurs, les difficultés que nous rencontrons à obtenir un état actualisé du recrutement au moins deux fois par an sont directement liées à une politique rectorale qui devient scandaleusement confidentielle en la matière, en faisant la part belle à la subjectivité des bureaux.

Le nombre d'agents contractuels du "vivier" rectoral est aujourd'hui en diminution, et si 1239 ont demandé leur renouvellement (CDD) et/ou formulé des vœux pour une nouvelle affectation, CDI compris, les raisons de cette baisse sont très certainement multiples : lauréats des concours ayant connu leur résultat avant la procédure de renouvellement, mais également et très certainement, perte d'attractivité des fonctions, "sorties" du dispositif de chômage, etc... Plus de 300 d'entre eux bénéficient désormais d'un **CDI**, même si la gestion de leurs situations n'est pas vraiment adaptée, à l'Education Nationale, à cette forme d'emploi (ruptures de traitement à corriger manuellement entre deux suppléances de titulaires, avec rétablissement tardif de celui correspondant, le cas échéant, à la quotité initiale de l'engagement, absence de tout droit à l'ARE différentielle en cas de baisse ponctuelle et importante de quotité d'exercice, pressions pour l'acceptation de telles baisses de rémunération à l'occasion des affectations annuelles, risque toujours présent de procédures de licenciement de type « économique », etc.).

Suite aux interventions de la FSU dans les négociations nationales, et aux **modifications du cadre réglementaire général**, certaines protections ont été renforcées et un **projet de grille de rémunération**, quoique restant académique, devait être étudié et soumis aux instances paritaires pour la rentrée, dans chaque académie. Le recteur de Nantes n'a prévu de le faire qu'à l'occasion du prochain Comité Technique Académique, alors que nous avons demandé que ce projet soit déjà présenté aux élus des personnes concernés dès juillet. Dans l'intervalle, il subsiste une considération erronée des **quotités d'exercice supérieures ou égales à 80%** qui aboutit, de notre point de vue, à une sous-rémunération endémique de ce qui ne peut être regardé, à cette hauteur, que comme des temps partiels imposés, puisque les fonctions à temps incomplet n'excèdent pas, dans la législation, 70% du temps plein.

Last but not least, l'**imposition locale d'HSE**, par des chefs d'établissements peu soucieux de dévoiler a contrario l'insuffisance de leur DHG, à des enseignants contractuels dont le contrat stipule une quotité de temps de travail incomplète, en lieu et place d'une demande d'ajustement de la quotité contractuelle, expose aujourd'hui nos collègues (resserrage de boulons comptables oblige), tout comme les titulaires en temps partiel ou certains TZR en affectation à l'année, à des récupérations postérieures sur traitement, malgré le service fait.

Tant pour les agents contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation que pour les **AED et AESH**, dont la CCP n'a toujours pas été réunie pour autre chose que des procédures de licenciement (dialogue social au point mort ; absence de base académique, etc.), aucune évolution notable et totalement conforme au droit n'est perceptible, s'agissant du traitement des femmes en congé maternité aux alentours de leur fin de contrat.

Le Conseil Syndical appelle tous les S1 et collègues syndiqués à se rapprocher plus encore des contractuels, AED et AESH en exercice dans leurs établissements et à faire remonter directement à la section académique tous les problèmes d'emploi et de rémunération que ces personnels précaires connaissent en cette rentrée. L'enjeu est également celui d'une plus grande syndicalisation, celle-ci étant parmi eux notablement insuffisante, autant que celui d'une relance urgente de l'action collective en faveur de leurs droits. Appel à candidatures doit également être fait de façon urgente auprès de nos syndiqué(e)s pour être en capacité de pourvoir à temps au remplacement de ceux et celles de leurs élu(e)s (désignés par la FSU sur la base de sa représentativité en sièges dans les CCP) ayant perdu, ou sur le point de perdre leur qualité, suite à réussite aux concours ou changement d'emploi.

Collèges

La **réforme** prévue pour la rentrée 2016 continue de susciter une forte opposition. Le ministère tente un passage en force qui est voué à l'échec car, même si la ministre arrivait à maintenir sa réforme, elle se mettrait en place dans un contexte de défiance tel qu'elle ne pourrait provoquer que frustrations et désorganisation. Le collègue a besoin d'une réforme qui soit portée par ses personnels. Cela ne peut être celle qui propose d'affaiblir les enseignements disciplinaires, d'instaurer la concurrence entre les équipes et les établissements, et de renforcer les hiérarchies locales au détriment du travail en équipe.

Concernant l'enseignement moral et civique, qui a « surgi » de l'actualité de l'année passée, on ne peut que déplorer le manque de cadrage, d'accompagnement et de formation malgré les promesses formulées en janvier. Le bricolage mis en place cette année notamment pour le niveau de 3ème et le DNB confine au mieux au statut quo et montre davantage une volonté d'affichage politique qu'un réel volontarisme institutionnel permettant le développement d'une conscience citoyenne, sociale et écologique chez les élèves.

Le Conseil Syndical appelle à une forte mobilisation lors de la journée de grève et de manifestations du jeudi 17 septembre et invite tous les collègues à se préparer, si cette mobilisation ne suffit pas à faire entendre raison à la ministre, à participer à la manifestation nationale au mois d'octobre.

15 pour, 1 abstention au moment du vote (30 participants au CS).